



8 février 2019

Solidarité avec Louis Boyard : halte à la répression, interdiction des LBD et des grenades de désencerclement !

Ce communiqué a été présenté comme motion lors du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur (CT-MESR) du 4 février 2019. Le directeur général des ressources humaines, président de l'instance, a refusé qu'elle soit mise au vote au prétexte qu'elle ne relevait pas de la compétence du CTMESR. Nous contestons cet argument. La liberté de manifester concerne tous les ministères, y compris le nôtre !

« Samedi après-midi alors qu'il participait à la manifestation en soutien aux mutilé.es et aux blessé.es, Louis Boyard président de l'UNL, a été blessé. Les faits se sont déroulés place de la République, Louis ne participait à aucune action autre que la manifestation déclarée et autorisée. Gravement blessé au pied, peut-être par un tir de LBD, il a perdu connaissance et a dû être pris en charge par les pompiers qui l'ont fait admettre aux urgences. »

Les organisations syndicales soussignées dénoncent un acte grave et inadmissible : manifester doit rester un droit. Les organisations manifestent leur solidarité pleine et entière avec Louis Boyard et son organisation, condamnent la répression qui s'abat sur les manifestant.es, dénoncent la nouvelle loi attaquant la liberté de manifestation qui vient d'être votée et réclament l'interdiction de certaines armes, comme le LBD et les grenades de désencerclement, dans les opérations de « maintien de l'ordre » pendant les manifestations. »

Signataires : FERC-CGT, SNESUP-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU et SNCS-FSU, FNEC FP-FO, SUD Education et SUD Recherche EPST, UNEF, UNL, ANCMSP.